

## POINT DE SITUATION

9 AVRIL  
2020

**NOMBRE DE CAS CONFIRMÉS :**  
**154 (+0)**

**A ce jour 154 cas de Coronavirus COVID-19 ont été confirmés dont 19 (+0) hospitalisés en réanimation et 50 personnes guéries. 6 décès sont à déplorer.**

### > LES PROFILS

La situation ne présente pas d'évolution substantielle par rapport à hier.

### > 1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

La première réunion du comité scientifique créé en début de mois se tiendra ce jour en audioconférence.

- Les membres du comité scientifique se «réuniront» pour la première fois sous le pilotage de Philippe Hunel, Délégué Régional à la Recherche et la Technologie.
- Ce comité consultatif indépendant est destiné à éclairer le Directeur Général de l'ARS dans ses décisions et arbitrages dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19.
- Pour rappel, les avis du comité scientifique seront rendus public.

### > UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION DES PRATIQUES FUNÉRAIRES

Dans le cadre de la crise sanitaire et afin de protéger les professionnels des structures funéraires, un décret a été publié le 1<sup>er</sup> avril.

Ce décret :

- interdit les soins de thanatopraxie (soins de conservation des corps) pour tous les défunts,
- interdit la toilette mortuaire pour les défunts cas probables ou confirmés Covid-19,
- et impose la mise en bière immédiate pour les défunts cas probables ou confirmés Covid-19.

Ces mesures sont en application jusqu'au 30 avril et feront l'objet d'une réévaluation par la suite.

### > LA LUTTE CONTRE LA DENGUE CONTINUE

- En cette période, il est important que la population soit vigilante à appliquer les consignes de protection individuelles et collectives notamment en faisant la chasse aux moustiques.
- La dengue circule encore en Martinique avec **200 cas suspects et 40 cas confirmés chaque semaine.**
- En conséquence certaines activités de la lutte antivectorielle doivent être maintenues dans le cadre d'un plan de continuation et dans le respect des gestes barrières.
- L'objectif est de contenir le nombre de cas de dengue et éviter les nuisances pour les personnes confinées notamment à proximité des gîtes larvaires importants.
- Des pulvérisations d'insecticides sont effectuées en fin de journée dans les quartiers présentant de nombreux cas de dengue.
- La surveillance des stations d'épuration et autres gros producteurs de gîtes larvaires (distilleries, mangroves, poches de stagnation de cours d'eau asséchés, zones inondables...).